RAYONNER À L’INTERNATIONAL :

Résidences

La composante **Résidences** du programme *Rayonner à l’international* finance des activités liées à des échanges artistiques et culturels internationaux à l’intention d’artistes, de professionnels des arts, ainsi que de groupes et organismes artistiques du Canada. Les subventions soutiennent la recherche créative, la création et les activités de réseautage lors d’une résidence à l’étranger.

Vous pourriez être admissible à l’[**Aide à la production d’une demande**](http://conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire)**,** c’est-à-dire à une somme servant à payer quelqu’un qui vous aidera avec le processus de demande si vous éprouvez des difficultés et que vous vous définissez comme :

* un artiste sourd, malentendant, handicapé ou vivant avec une maladie mentale;
* un artiste des Premières Nations, des Inuits ou des Métis confronté à des obstacles linguistiques, géographiques ou culturels.

**Type de subvention** —[**projet**](http://conseildesarts.ca/glossaire/projet)

**Date(s) limite(s) et annonce des résultats** –veuillez consulter la page [**Dates limites et annonce des résultats**](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/dates-limites)

**Montant de la subvention** – Jusqu’à concurrence de 20 000 $

**Limites pour les demandes** – Vous pouvez faire une demande par année (1er mars au 28-29 février) pour cette composante.

Le [**nombre de demandes que vous pouvez présenter**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/limites-annuelles-pour-les-demandes-de-subvention)au Conseil des arts du Canada pendant une année est limité.

# Je veux présenter une demande — Que dois-je savoir d’autre?

Si vous ne l’avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le [**portail**](https://mademande.conseildesarts.ca/Default2.aspx)au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

# Candidats - Qui peut soumettre une demande?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont :

* les artistes, les conservateurs et les commissaires
* les professionnels des arts
* les groupes et collectifs artistiques
* les organismes artistiques

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé dans le portail et approuvé par le Conseil.

Les organismes qui bénéficient d’une subvention de base (de fonctionnement) peuvent soumettre une demande pour des projets de nature exceptionnelle qui vont au-delà des activités régulières. Il est de votre responsabilité de démontrer la nature exceptionnelle de votre projet.

# Activités - Pour quelles activités puis-je soumettre une demande?

Vous **devez** avoir été invité ou sélectionné par un organisme international pour pouvoir participer à une résidence d’au moins une semaine. Si vous n’avez pas une lettre de confirmation, vous pouvez faire une demande à la composante [**Explorer et créer : Recherche et création**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/explorer-et-creer/recherche-et-creation).

Vous pouvez présenter une demande pour:

* la recherche créative
* la création
* les activités de réseautage

**Vous ne pouvez pas présenter de demande pour** des activités qui se déroulent avant la date de début du projet, celles qui sont financées par un autre programme du Conseil des arts du Canada ou celles qui figurent sur la [**liste générale des activités non admissibles**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/liste-generale-des-activites-non-admissibles).

Au moment de déterminer la date de début de leur projet, les particuliers devraient savoir que selon l’Agence du revenu du Canada, les dépenses engagées durant l’année qui précède immédiatement la réception d’une subvention ne sont déductibles de la subvention que si elles sont engagées une fois que l’artiste a été avisé que la subvention lui sera versée. Pour de plus amples renseignements à propos de l’impôt sur le revenu et votre subvention, veuillez consulter notre [**site web**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention/impots-sur-le-revenu).

# Dépenses - Qu'est-ce qui est admissible?

* Les frais de déplacement
* L’hébergement
* La subsistance
* Les coûts directs liés au projet

# Évaluation - Comment se prennent les décisions?

C’est un [**comité d’évaluation par des pairs**](http://conseildesarts.ca/glossaire/comite-d-evaluation-par-les-pairs) représentant une discipline ou un ensemble de disciplines qui évalue votre demande de la composante **Résidences** du programme *Rayonner à l’international,* en s’appuyant sur les catégories et les critères pondérés suivants. Pour que votre demande soit considérée, vous devez obtenir une note minimale **dans chacune des catégories** :

**Impact 50 %** (note minimale de 35 sur 50)

Résultats escomptés :

* Développement de votre profil international et de celui de la pratique artistique canadienne
* Établissement de liens internationaux et échange de connaissances
* Création de nouveaux débouchés

**Pertinence 30 %** (note minimale de 15 sur 30)

* Qualité artistique de vos œuvres antérieures
* Raison d’être artistique du projet
* Caractère opportun et pertinence du projet

Les demandes soumises par les ***professionnels des arts*** seront évaluées en fonction de la qualité du travail antérieur et de la raison d’être du projet, y compris son caractère opportun et sa pertinence.

**Faisabilité 20 %** (note minimale de 10 sur 20)

* Pertinence et contribution de l'organisme d’accueil
* Votre capacité et votre expérience ainsi que celles de l’organisme d’accueil pour mener à bien le projet
* Budget réaliste et utilisation efficiente des ressources

# Renseignements requis et documentation d’appui - Qu’est-ce que je dois soumettre avec ma demande?

Lorsque votre inscription dans le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements concernant :

* votre projet et ses résultats escomptés
* votre budget
* l’organisme d’accueil

Vous devrez également soumettre :

* une lettre de l’organisme d’accueil qui confirme votre participation à la résidence et décrit sa contribution (hébergement, déplacement, possibilités de réseautage, etc.)
* des exemples de vos œuvres antérieures

# Versement de la subvention et rapports finaux

Si votre demande est retenue, vous devrez tout d’abord remplir le Formulaire d’acceptation de la subvention afin de recevoir votre subvention. Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez [**ici**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention).

Vous devrez remettre un rapport final dans les 3 mois suivant la fin du projet.

# Coordonnées

Nous vous suggérons de parler à un [**agent de programme du Conseil des arts du Canada**](mailto:rayonneralinternational@conseildesarts.ca) avant de présenter une première demande à cette composante.

APERÇU : Formulaire de demande

Il ne s’agit pas d’un formulaire de demande officiel. Vous devez utiliser le portail pour présenter une demande.

Veuillez utiliser un formatage de texte simple si vous préparez votre demande à l’extérieur du portail. Le texte formaté emploie des caractères additionnels, et le formatage pourrait être perdu lorsque copié.

réponse obligatoire = requis

## DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

1. **Nommez votre demande.** (environ 10 mots)réponse obligatoire

Ce nom vous permettra de repérer cette demande de subvention sur votre tableau de bord.

1. **Pour les groupes et les organismes, indiquez le nom de la personne-ressource responsable de la présente demande.**
2. **Résumez votre projet en une phrase.** Si possible, servez-vous de la formule ACTIVITÉ, ÉVÉNEMENT, LIEU et DATES. (environ 25 mots)réponse obligatoire

Par exemple : « Pour participer à la résidence ABC, à Berlin, du jour/mois/année au jour/mois/année. »

Le Conseil des arts du Canada utilisera ce résumé dans ses rapports officiels.

1. **Date de début de la résidence** réponse obligatoire

Cette date doit être ultérieure à la date de présentation de votre demande.

1. **Date de fin de la résidence**

Votre résidence doit durer au moins une semaine.

1. **Aperçu de la résidence** réponse obligatoire

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Date de début approximative | Date de fin approximative | Pays | Ville  (inclure l'État ou la région si connus) | Activité (par exemple) :  - la recherche créative  - la création  - les activités de réseautage  - autre (précisez) |

1. **Indiquez la ou les formes d’art ou d’expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.** (environ 25 mots)réponse obligatoire

Quelques exemples : hip-hop, musique expérimentale, théâtre pour jeunes publics, chants de gorge, documentaire, métiers d’art, nouveaux médias, livres illustrés pour enfants, acrobaties aériennes circassiennes, arts transdisciplinaires, théâtre des Sourds.

Les renseignements fournis ici aident le Conseil à recueillir des exemples de formes d’art et de pratiques artistiques. Ils ne serviront pas à évaluer votre demande.

1. **Décrivez la résidence. Pourquoi avez-vous choisi de participer à cette résidence et que comptez-vous entreprendre? Pourquoi est-elle pertinente à ce moment-ci? Décrivez l’implication de l’organisme d’accueil.** (environ 750 mots)réponse obligatoire

**Si vous recevez présentement une subvention de base (de fonctionnement), vous devez expliquer comment le projet déborde du cadre de vos activités régulières.**

1. **Décrivez brièvement votre programme de travail dans ses grandes lignes, y compris l’échéancier.** (environ 250 mots)réponse obligatoire

Identifiez les étapes clés et leurs dates d’achèvement.

1. **Comment cette résidence vous permettra-t-elle :** (environ 250 mots)réponse obligatoire

* **de développer ou d’améliorer votre profil international et celui de votre pratique artistique?**
* **d’établir des liens internationaux et d’échanger des connaissances?**
* **de créer de nouveaux débouchés?**

1. **Si vous croyez qu’un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n’a pas été abordé, indiquez-le ici.** (environ 250 mots)

Donnez ici des renseignements qui n’ont pas été mentionnés dans les questions précédentes.

1. **Si les activités que vous proposez touchent le savoir traditionnel, les langues ou la propriété intellectuelle culturelle autochtones, veuillez décrire la relation que vous entretenez avec ce contenu et la façon dont les protocoles appropriés sont ou seront respectés et traités.** (environ 100 mots)
2. **Si vous avez présenté une demande dans une autre composante pour les mêmes dépenses, veuillez indiquer la composante et la date de présentation de la demande.** (environ 10 mots)

## BUDGET

1. **Complétez le document Budget.**réponse obligatoire
2. **Montant demandé** réponse obligatoire(peut atteindre 20 000 $)

Ce montant doit correspondre au montant demandé dans votre budget complété. N’inscrivez pas de dépenses non admissibles dans le cadre de cette composante.

Même si votre demande est retenue, il se peut qu’on ne vous accorde pas la totalité du montant demandé.

## DOCUMENTS REQUIS

1. **Joignez une lettre de confirmation de votre participation à la résidence de l’organisme d’accueil qui comprend ses contributions telles que l’hébergement, les déplacements, les occasions de réseautage, etc.**réponse obligatoire
2. **Fournissez des renseignements à propos de l’organisme d’accueil.**réponse obligatoire

## DOCUMENTATION D’APPUI

1. **Vous devez fournir des exemples de vos œuvres.**

La documentation d’appui doit inclure de vos œuvres ou activités les plus récentes qui présentent un lien ou une pertinence avec votre demande de subvention; vous pouvez également inclure l’œuvre/les activités d’autres artistes ou partenaires clés. Vous pouvez inclure des œuvres/activités antérieures pour mettre votre demande en contexte.

Les membres du comité d’évaluation ont comme consigne de visionner le plus de documents d’appui possible afin de prendre une décision éclairée; ils y consacrent un maximum de 10 minutes environ.

La documentation d’appui soumise sera conservée avec votre demande jusqu’à ce qu’elle soit supprimée en vertu de la politique de conservation du Conseil des arts du Canada.